



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie
65130 Capvern

Du 04 Novembre 2014 à 20 heures 30

PRESENTS: MM.DASTUGUE G. ZANON M. LARAN JP. ROYO F.LACHAUD P. KATZ M. DURANCET J. BROUCA-CABARRECQ C. ALONSO T. ROTGÉ C. FORNER M.CHAUVET G.CABANAC V.

PROCURATION : PARROU M (ROYO F) - COLOMES JB (CABANAC V)

ABSENTS :

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques DURANCET

VIREMENTS DE CREDITS :

DM n°3 2014

Investissements. D 21318 autres bâtiments publics - 3 000 €
au D 2313 Constructions + 3 000 €

Pour : 15

CONVENTION GRDF :

Convention de partenariat entre la Commune et GRDF pour l'hébergement de concentrateurs sur des toits dans le cadre du projet compteurs communicants gaz de GRDF.

Pour : 15

PRIME DE FIN D'ANNÉE :

Pour l'année 2013 un montant pour un temps complet avait été voté à hauteur de 1 000 €, en 2014 il a été voté à 1 .030 €

Pour : 15

AVENANT A LA CONVENTION CONSTITUVE DE COMMANDE POUR LA RELIURE DES ACTES ADMINISTRATIFS ET/OU DE L'ÉTA CIVIL

Pour : 15

DETTES IRRÉCOUVRABLES 2014 -RÉGIES DE CAPVERN

Régie Électrique 5.666,63 € Régie Eau 1.028,07 € Régie Assainissement 902,42 €
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'admettre en non valeur au titre des produits irrécouvrables la somme de 7.597,19 €

VIREMENTS DE CRÉDITS

Régie Électrique 2.200 € Régie Eau 500 € Régie Assainissement 400 €

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES RÉGIE EAU

Virement de 500 € section investissement compte 23 au compte 6811 et virement pour amortissement au compte 281561

Pour : 13 Abstention : 2

MOTION Jointe au présent compte rendu

Fin de la séance 22 h 30.

Le Maire Gilbert DASTUGUE.

MOTION

Ville de CAPVERN

Le projet de loi de Finances de l'État pour 2015 confirme la perte de 11 milliards d'euros de dotations aux collectivités territoriales pour les trois prochaines années. C'est une somme énorme qui va déstabiliser les finances du bloc communal, provoquer une chute des investissements publics et diminuer à terme le niveau de service public rendu quotidiennement aux citoyens

Pour Capvern, c'est moins 48 milles € dans le budget 2015, moins 150 milles € cumulés jusqu'en 2017 ! Cela correspond à l'équivalent du budget de la voirie, à celui des jeux pour enfants, du préau, à la moitié des subventions aux associations ou de deux postes d'agent aux écoles

Nous refusons que nos concitoyens payent encore les effets désastreux d'une politique gouvernementale qui n'a de cesse de piocher dans la poche du contribuable pauvre et modeste pour le donner aux prédateurs de la finance. Cette dette dont on nous rabâche les oreilles à longueur d'antenne a été contractée par les banques en 2008, l'Etat a renfloué les banques et maintenant nous fait les poches.

Les banques font bombance, leur profits n'ont jamais été si élevés, il faut donc les taxer pour qu'elles remboursent la dette !!

Aucune entreprise qui s'installerait sur Capvern ne pourra compenser cette perte considérable, aucune économie ne pourra résoudre une équation à tant d'inconnus, quand seul l'Etat connaît et donne la règle du jeu en la changeant comme bon lui semble !

Le gouvernement refusant de trouver les recettes nouvelles nécessaires pour faire face à la crise et de s'engager dans une véritable politique de lutte contre la fraude fiscale, préfère sacrifier les acteurs publics locaux tout en poursuivant les cadeaux au grand patronat.

Ces ponctions ne peuvent qu'aggraver les effets de la récession qui frappe déjà durement le pays et déstabiliser un peu plus une société marquée par un chômage de masse, par un recul des services publics de proximité.

Nos concitoyens en paieront le prix au quotidien : **sous forme de diminution des services publics et de mauvais entretien des infrastructures.** Les Allemands ont déjà l'occasion de voir les effets de cette politique de désinvestissement. La rareté des places en crèche dans ce pays est lourde de conséquence.

Si une ville construit des logements, il faut prévoir des infrastructures publiques comme, au minimum, les crèches et les écoles. L'aide à la construction ne suffira pas, il faut les moyens du fonctionnement d'une crèche (20 emplois), d'une école (10 emplois). Les communes à faible potentiel fiscal doivent être entendues, des moyens supplémentaires doivent leur être attribués.

Pour atténuer les effets de cette politique sur les collectivités, le pouvoir impose la péréquation, c'est-à-dire le partage d'un gâteau qui se rétrécit de plus en plus. Les cartes en sont biaisées puisque seule la haute administration de Bercy détient les données qui permettent d'alimenter les mécanismes complexes créés par ses soins.

Les collectivités locales ne sont pas responsables de la crise financière d'un État qui a organisé - à force de baisses des impôts - son insolvabilité.

Les dotations aux communes ne sont nullement des cadeaux de l'État aux collectivités mais la contrepartie d'anciens impôts locaux supprimés et que l'État s'est engagé solennellement à compenser. Le Parlement devrait faire de la réforme de la fiscalité locale une priorité et s'attaquer réellement à la racine du mal, la spéculation financière qui ruine notre économie et les finances locales.

